

# AVIS DANGER

## LA TRÉMIE

### Situation

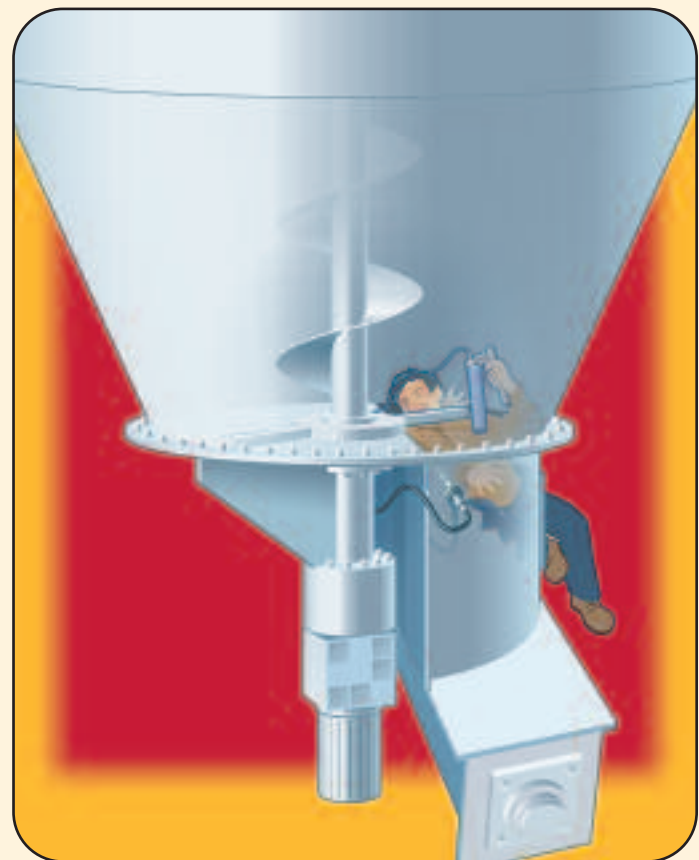
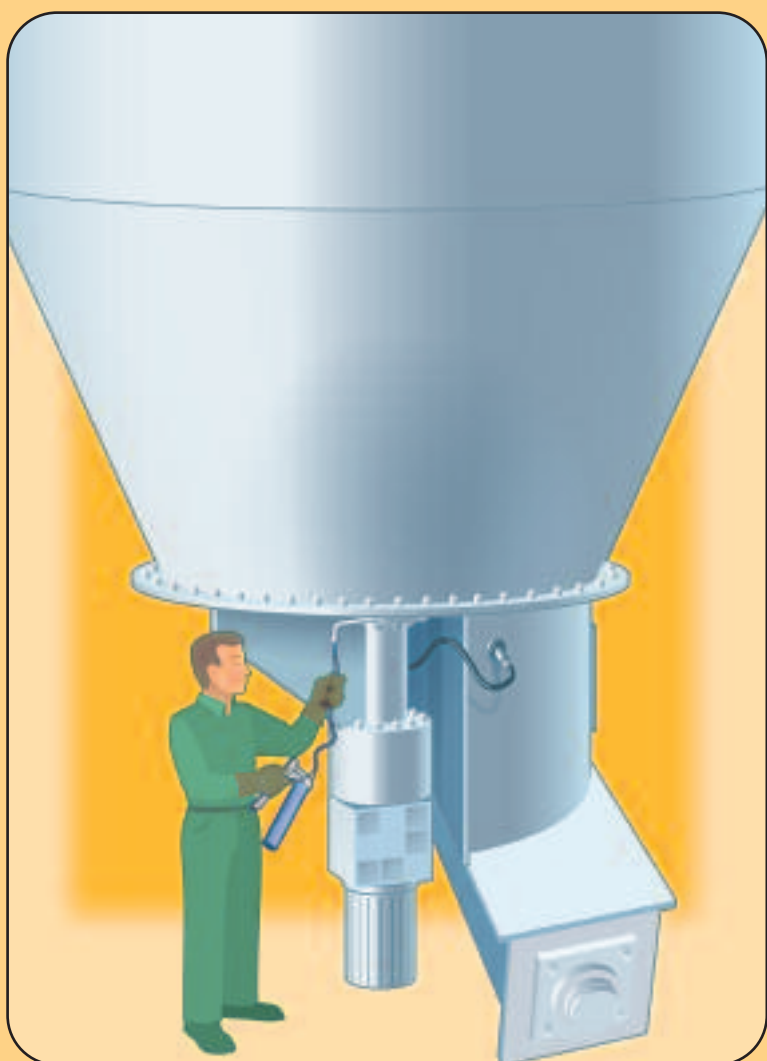
Un travailleur meurt écrasé à l'intérieur d'une trémie. L'accident est survenu pendant que le travailleur graissait le mécanisme d'une trémie. Il a passé le haut du corps à l'intérieur de la trémie pour graisser le mécanisme d'entraînement des râteaux. Les râteaux se sont remis en marche accidentellement et le travailleur a eu la tête écrasée.

### Cause

Le travailleur devait pénétrer dans une zone dangereuse pour lubrifier les points de graissage et effectuer l'entretien préventif.

## MOYENS DE PRÉVENTION

- N'acheter du fournisseur que des trémies dont les points de graissage se trouvent à l'extérieur de la zone dangereuse.
- Lorsque c'est possible, modifier les trémies dont les points de graissage se trouvent à l'intérieur pour installer ces derniers à l'extérieur.



- S'il faut absolument entrer dans la trémie, concevoir et appliquer une procédure de cadenassage de manière à éviter toute mise en marche accidentelle de l'équipement pendant des travaux de maintenance, de réparation ou de déblocage. Cette procédure doit prévoir notamment :
  - que le dispositif de commande de l'équipement soit mis en position d'arrêt ;
  - que l'équipement soit mis en position d'arrêt complet ;
  - que chaque personne exposée au danger cadenasse les sources d'énergie ;
  - qu'un essai de démarrage soit effectué.
- Appliquer un programme d'entretien préventif de la trémie et de ses dispositifs de protection.
- S'assurer que les dispositifs de protection fonctionnent bien et en faire l'essai régulièrement (inspection).
- Former les travailleurs et les superviseurs à l'utilisation d'une méthode de travail sécuritaire et s'assurer que les superviseurs veillent à l'application de la méthode apprise.

Pour plus d'information, communiquez avec le bureau de la CSST de votre région ou consultez la rubrique *Prévention* dans le site Web [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca).

**LES MACHINES DANGEREUSES, C'EST INACCEPTABLE !**